

JEU CONCOURS FACEBOOK QUIZZ AÉROVILLE

ARTICLE 1 : OBJET

La SCI Aéroville (L'Organisateur), dont le siège social est situé au 7 Place du Chancelier Adenauer, 75016 PARIS, n° de Siret 48359454500020 organise, un jeu gratuit et sans obligation d'achat intitulé « Quizz Aéroville » qui se déroule du 18 juin au 2 juillet 2013, sur la page Facebook « Aéroville », accessible depuis l'onglet « Quizz Aéroville » de la page Facebook uniquement pour les fans de la page, et permettant à des internautes de remporter les dotations telles que prévues à l'article 4 des présentes.

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France Métropolitaine, Corse comprise.

Ce Jeu gratuit sans obligation d'achat n'est pas accessible aux membres de l'Organisateur ou du Groupe Unibail-Rodamco, son personnel, ses prestataires, aux personnes ayant participé à la mise en œuvre de ce jeu, de même qu'aux membres des familles de ces personnes.

Il ne sera admis qu'une seule participation au Jeu par personne et par jour, à savoir mêmes prénom et nom, même adresse email. Dans l'hypothèse de plusieurs participations d'une même personne le même jour dans le cadre du Jeu, les bulletins de participation de cette personne après vérifications seront purement et simplement refusés. La participation est strictement nominative, et le participant ne peut en aucun cas jouer sous plusieurs pseudonymes ou pour le compte d'autres participants. L'organisateur se réserve le droit de demander à tout participant de justifier de ces conditions. Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du jeu et ne pourra, en cas de gain, bénéficier des lots. Il est entendu qu'un participant est défini comme une personne physique unique : toute utilisation d'adresses différentes pour un même participant serait considérée comme une tentative de fraude entraînant l'élimination immédiate du participant et l'annulation éventuelle des gains.

ARTICLE 3 : MECANIQUE DU JEU

Du 18 juin au 2 juillet, les internautes qui disposent d'un compte Facebook pourront participer au jeu en effectuant les différentes étapes suivantes :

1. Se connecter à l'URL : <https://www.facebook.com/aeroville>
2. Cliquer sur « J'aime » ou « Like » pour être fan de la page « Aéroville » et accéder au Jeu
3. Cliquer sur l'onglet « Quizz Aéroville »
4. Autoriser l'application à accéder à vos coordonnées afin de pouvoir être contacté en cas de gain
5. Accepter le règlement du Jeu
6. Répondre aux 3 questions posées et cliquer sur le bouton Valider.

Un tirage au sort sera effectué à la fin de l'opération pour sélectionner le gagnant parmi les participants au jeu concours « Quizz Aéroville ».

Ne seront prises en compte que les participations respectant les exigences des stipulations des articles du présent règlement. Sera considérée comme nulle toute inscription de personne ne respectant pas les conditions définies aux articles du présent règlement ou faite au-delà de la date

limite de participation. Toute indication d'identité ou d'adresse fausse entraîne l'élimination immédiate du participant au Jeu.

ARTICLE 4 : DOTATIONS

Sera gracieusement offert au gagnant :

- 1 iPad 2 (marque Apple)

Le lot attribué est personnel au gagnant et non cessible. Il ne pourra faire l'objet d'aucun échange - total ou partiel - ou d'une quelconque contrepartie, même partielle - en numéraire ou sous toute autre forme.

ARTICLE 5 : MODALITES D'ATTRIBUTION DES LOTS

Le gagnant sera tiré au sort et contacté par email pour être informé de son gain. Les autres participants, non gagnants, ne seront pas contactés. Le lot sera uniquement remis au gagnant dont le nom et l'adresse sont identiques avec les noms et adresse communiqués sur Facebook lors de l'inscription au jeu. Le lot sera envoyé par voie postale au gagnant qui devra pour cela communiquer son adresse postale personnelle. Toutes coordonnées contenant des informations fausses ou erronées ou qui ne permettraient pas de contacter le gagnant, entraîneraient l'annulation de la participation concernée.

ARTICLE 6 : RESPONSABILITE

Il ne sera répondu à aucune demande concernant le Jeu ou l'interprétation du présent règlement. Le fait de participer au Jeu implique l'acceptation pure et simple de son règlement dans son intégralité. L'Organisateur se réserve le droit d'écourter, proroger, modifier ou annuler le Jeu si des circonstances exceptionnelles l'exigeaient et/ou pour assurer la sécurité, l'équité, l'intégrité et le bon déroulement du Jeu. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

ARTICLE 7 : UTILISATION DES DONNEES NOMINATIVES – INFORMATIQUE ET LIBERTES

L'Organisateur, la SCI Aéroville dont le siège social est situé 7 Place du Chancelier Adenauer, 75016 PARIS, n° de Siret 48359454500020, ainsi que toute société du Groupe Unibail-Rodamco, se réservent le droit d'utiliser les informations nominatives recueillies lors de ce jeu selon les modalités prévues par la loi 78-17 du 6 janvier 1978. Conformément à cette loi, les participants au jeu disposent d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification et de suppression aux informations les concernant communiquées à l'Organisateur dans le cadre du jeu. Les participants peuvent exercer ce droit, et/ou s'opposer à ce que leurs données soient cédées à des tiers, par simple demande écrite adressée à SCI Aéroville, 7 Place du Chancelier Adenauer, 75016 PARIS.

ARTICLE 8 : DEPOT ET COMMUNICATION DU PRESENT REGELEMENT DE JEU

Le règlement complet est consultable sur la page Facebook « Aéroville » durant la période du Jeu et peut également être obtenu gratuitement sur simple demande écrite à : SCI Aéroville – 7 Place du Chancelier Adenauer – 75 016 PARIS.

Le présent règlement est également déposé auprès de Maître GRIFFON Clotilde, Huissier de Justice 26, rue du Docteur Roux – BP83 (92704) COLOMBES CEDEX.

Fait à Paris, le 17 juin 2013